



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 23 janvier 2020**

**N° 5 – D. 23.01.2020**

*L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**6. Augmentation des capacités d'accueil du portail santé (PASS)**

**Membres présents :** BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Eric, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, PELLOUX-GERVAIS Amaury, BEAUFORT Cyprien, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, MAURIN Nicolas, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith.

**Membres représentés :** PERSICO Simon (procuration à MERMILLOD Martial), LE ROY Anne (procuration à LAMBLIN Jacob), RIFFART Coline (procuration à GUINET Eric), FORESTIER Gérard (procuration à BARBIER Emmanuel), CHALON Nathalie (procuration à BORRAS Isabelle), SAMSON Yves (procuration à PARET Jérôme), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (procuration à BOLF Edith), DAUGUET Pascale (procuration à MERLE Elsa).

Considérant que l'Université de Lyon 1 ne souhaite plus ouvrir 400 places de la PACES, qui étaient destinées à des bacheliers de l'académie de Grenoble ;

Considérant qu'il est ainsi proposé d'augmenter de 400 places supplémentaires la capacité d'accueil de l'année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) en la portant ainsi à 1500 places pour faire face à cette situation ;

Considérant que cette augmentation de la capacité d'accueil de l'année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) doit s'accompagner de moyens spécifiques en ressources humaines d'enseignants-chercheurs, en gestion de scolarité et en ingénierie pédagogique supplémentaires ;

Considérant que ces moyens se décomposeront de la manière suivante :

Cycle	Intitulé	2020
PASS	Option sciences / PASS : enseignant chimie	96 000 €
PASS	Option sciences / PASS : enseignant physique	96 000 €
PASS	Option sciences / PASS : enseignant sciences de la vie	96 000 €
PASS	Option sciences / PASS : enseignant mathématiques	96 000 €
PASS/LAS	Option Santé / LAS : enseignant physiologie	96 000 €
PASS/LAS	Option Santé / LAS : enseignant Sciences humaines et sociales	96 000 €
PASS	Option sciences / PASS : personnels administratifs	72 000 €
PASS	Option sciences / PASS : ingénieur pédagogique	48000 €
Total extension PASS - option disciplinaire Sciences / Extension LAS - option Santé / Epreuves 2 <sup>nd</sup> groupe		696 000 €

Considérant que ces moyens permettront :

- l'extension de l'option disciplinaire Sciences délivrée selon des modalités de pédagogie inversée pour les étudiants inscrits en PASS et donnant accès aux licences scientifiques de l'UGA et de l'USMB ;
- l'extension du module de préparation aux épreuves du 2nd groupe (écrits + oraux) pour les étudiants inscrits en PASS et en LAS ;
- l'extension de l'enseignement de la 2ème année de la licence Biotechnologies santé (L2), qui accueille des étudiants ayant validé la PASS (50 ECTS) et l'option Sciences (10 ECTS) mais qui n'ont pas été autorisés à poursuivre en 2ème année des études de santé ;
- la mise en place d'une option Santé délivrée selon des modalités de pédagogie inversée et délocalisée pour les étudiants inscrits en LAS à l'UGA (sites de Grenoble et site de Valence) et à l'USMB.

*Au regard des éléments ci-dessus, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'augmentation à hauteur de 400 places supplémentaires de la capacité d'accueil de l'année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) en la portant ainsi à 1500 places sous réserve de l'octroi des ressources nécessaires afférentes.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	39
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'augmentation à hauteur de 400 places supplémentaires de la capacité d'accueil de l'année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) en la portant ainsi à 1500 places sous réserve de l'octroi des ressources nécessaires afférentes.

Publié le : 10/02/2020  
Transmis au Rectorat le : 10/02/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 23 janvier 2020

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services  
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.